L'Union africaine adopte la première convention sur les réfugiés et déplacés

@rib News, 26/10/2009 â€“ Source AFPL'Union africaine (UA) a adoptÃ© vendredi une Convention unique en son genre sur les dÃ©placÃ©s internes, rapatriÃ©s et rÃ©fugiÃ©s, destinÃ©e Ã protÃ©ger les quelque 17 millions de dÃ©racinÃ©s d'Afrique, sommet spÃ©cial Ã Kampala.Cette convention impose aux pays signataires de venir en aide aux dÃ©placÃ©s internes, et entend devenir un outil de prÃ©vention des dÃ©placements forcÃ©s.AdoptÃ©e par l'UA, et dÃ©jÃ signÃ©e par 17 des 53 Etats membres qui ont dÃ©cidÃ© d'entamer le processus de ratification, elle doit servir de "cadre lÃ©gal et institutionnel contraignant pour la prÃ©vention des dÃ©placements internes et l'assistance aux dÃ©placÃ©s", selon son prÃ©ambule.
Les Etats, qui ont aussi adoptÃ© une dÃ©claration de principe, dite de Kampala, sur les rÃ©fugiÃ©s, rapatriÃ©s et dÃ©placÃ©s s'engagent notamment Ã lutter contre l'impunitÃ© en assurant "la responsabilitÃ© individuelle pour les actes de dÃ©placement arbitraire, en accord avec les lois domestiques et le droit criminel international", prÃ©cise le texte.Le respect des travailleurs humanitaires est aussi rappelÃ© tout en soulignant que ceux-ci doivent rester "neutres".Les gouvernements sont censÃ©s prendre des mesures pour que les "groupes armÃ©s" non-Ã©tatiques soient "tenus pour criminellement responsables pour leur actes qui violent les droits des dÃ©placÃ©s internes selon le droit international et national"."Les Etats sont obligÃ©s de poursuivre pÃ©nalement des personnes qui commettent des violations graves du droit international humanitaire", a expliquÃ© le prÃ©sident du ComitÃ© international de la Croix-Rouge (CICR) Jakob Kellenberger."Le droit humanitaire international dÃ¨s l'origine s'est prÃ©occupÃ© de la question des rÃ©fugiÃ©s, mais pas complÃ¨tement de la question des dÃ©placÃ©s. Il s'agit donc avec cette convention d'un enrichissement du droit international dans la mesure oÃ¹ le nombre des dÃ©placÃ©s en Afrique est bien supÃ©rieur Ã celui des rÃ©fugiÃ©s", a soulignÃ© le Commissaire Ã la paix et s de l'UA, Ramtane Lamamra.Selon le Haut commissariat des Nations Unies pour les rÃ©fugiÃ©s (HCR), l'Afrique compte environ 17 millions de rÃ©fugiÃ©s et dÃ©placÃ©s internes, ces derniers (plus de 12 millions) constituant la majoritÃ© de ces dÃ©racinÃ©s.Le CICR a qualifiÃ© la convention d'"historique" tout en reconnaissant qu'elle ne ferait pas sentir ses effets dans l'immÃ©diat."C'est vrai qu'entre la ratification et l'entrÃ©e en vigueur, le chemin est encore long", a notÃ© M. Kellenberger, soulignant que "si au niveau continental on adopte un tel instrument, Ã§a a quand mÃªme une valeur en soiÂ : il y a un engagement politique, moral, sur un des problÃ¨mes humanitaires les plus graves dans le cadre des conflits armÃ©s".Le prÃ©sident de la Commission de l'UA, Jean Ping, a pour sa part soulignÃ© que ces millions de dÃ©placÃ©s et rÃ©fugiÃ©s constituaient "une menace pour la stabilitÃ© entiÃ¨re de l'Afrique".Le prÃ©sident Yoweri Museveni, hÃ´te et prÃ©sident du sommet, a signÃ© le premier ce texte, s'engageant Ã le faire ratifier dans les plus brefs dÃ©laisÂ : "Le dÃ©veloppement est l'ultime rÃ©ponse Ã toutes ces questions de personnes dÃ©placÃ©es", a-t-il dÃ©clarÃ© dans son discours de clÃ´ture.Les autr signataires sont la Zambie, le Zimbabwe, la Somalie, la RÃ©publique arabe Sahraouie (reconnue seulement par l'UA), le Burundi, le Rwanda, la GuinÃ©e Ã©quatoriale, la Centrafrique, la Namibie, l'Ethiopie, la Gambie, le Congo, le Nigeria, Djibouti, le LibÃ©ria et la Sierra Leone."En adoptant cette convention, nous mettons aussi au dÃ©fi la communautÃ© internationale, en particulier l'ONU, pour qu'elle commence Ã adopter un instrument similaire qui s'appliquera au monde entier pour garantir les droits des dÃ©placÃ©s", a soulignÃ© le prÃ©sident zambien Rupiah Banda.